

Le 19 mars 2003

Le dix neuf mars deux mil trois, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : R. BORDERON - M. CREPINSEK - F. ALLARY - L. PHELIPPEAU -
A. J. HOLQUET - A. FERRET - G. JOSEPH - M. ROSSIGNOL - B. BOUCHET.
B. BOURREAU

Absent : J. MAZIERE.

Madame Marie-Claire CREPINSEK a été élue secrétaire.

Monsieur VICHAVIT, Trésorier donne lecture du Compte Administratif 2002.

<u>Note CCAS. 2002</u> :	Depenses Fonctionnement	45,00
	Recettes Fonctionnement.	204,22
		<hr/>
	Resultat reparté 2003	159,22

<u>Note CA Commune 2003.</u>	Recettes Fonctionnement	61.282,44
	+ excédent 2001.	<u>27.217,11</u>
	total R.F	88.999,95

	Depenses de Fonctionnement .	58.095,00
	Resultat Fonctionnement 2002	+ 30.904,95
Section Investissement .		
	Recettes Investissement	21.507,34
	Depenses . 3236,31 + Deficit 2001.285,86	352,87
	Resultat Investissement 2002 .	+ 20.985,47
	Excédent global 2002	+ 51.890,42

Sous la présidence de l'ancien Maire Rossignol, les comptes administratifs 2002 sont adoptés.

Approbation des comptes de Gestion de l'ancien Vichault Luc.

Le conseil municipal, à l'unanimité déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2002, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ORDRE DU JOUR : Vote des quatre taxes (+ 3%)

Le conseil municipal, considérant que le produit attendu pour l'année 2003 des quatre taxes directes locales est de 14.376 €, à l'unanimité vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation	2.96 %
- Taxes foncière (bâti)	8.58 %
- Taxe foncière (non bâti)	17.47 %
- Taxe Professionnelle	1.69 %

DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU COMITÉ CCAS
 DU CONSEIL

SÉANCE DU 19 / 03 / 2003
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2002

(1) Le Conseil Municipal
 (1) Le Comité Syndical
 (1) Le Conseil CCAS
 réuni sous la présidence de M. BORBERON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002 le 19 / 03 / 2003 ce jour

Considérant Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2002

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

PREFECTURE DE LA CHARENTE 159,22€
04 AVR. 2003
 BUREAU DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

POUR MÉMOIRE

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 14,52
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	+ 173,74
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 159,22
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	

DÉCISION D'AFFECTATION

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement

G) = au minimum, couverture du besoin de financement F

2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)

159,22

(1) Un déficit de fonctionnement de _____ F
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Combers le 19 / 03 / 2003

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil

À _____ le ____ / ____ / ____



Le Président,

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 10
 Nombre de suffrages exprimés 10

Votes : Contre 0 Pour 10
 Abstentions 0

Date de convocation : 14.03.2003

Certifié exécutoire par :
 Le Maire Le Président
 compte tenu de la réception
 en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____
 et de la publication, le ____ / ____ / ____
 À _____ le ____ / ____ / ____
 Le Maire, _____ le Président, _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt : _____ F, subvention : _____ F ou autofinancement : _____ F.

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU COMITE
 DU CONSEIL

SÉANCE DU 19 / 03 / 2003
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2002

- (1) Le Conseil Municipal (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil

réuni sous la présidence de M. R. BORDERON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002 de l'exercice 19 / 03 / 2003, ce jour

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2002

Constatant que le compte administratif présente :

- (1) Un excédent de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



30 904,95 €

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 3 187,84
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	+ 27 717,11
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 30 904,95
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 20 985,47
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	- 28 503,86
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	7 518,39

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	8213,63
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	22 691,40

- (1) Un déficit de fonctionnement de _____ F
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.



Fait à Combrès, le 19 / 03 / 2003
 Approuvé par (1) : Le Conseil Municipal, Le Comité Syndical, Le Conseil

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 10
 Nombre de suffrages exprimés 10

Votes : Contre 0 Pour _____
 Abstentions 0

Date de convocation : 14.03.2003

Certifié exécutoire par :
 Le Maire Le Président
 compte tenu de la réception
 en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____
 et de la publication, le ____ / ____ / ____
 À _____ le ____ / ____ / ____
 Le Maire, le Président,

(1) Cocher la case correspondante
 (2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (3) Indiquer l'origine : emprunt _____ F, subvention _____ F ou autofinancement _____ F.
 (4) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Vote du Budget Primitif 2003

COMMUNE DE COMBIERS (EUROS)

Budget primitif
2003

III - VOTE DU BUDGET

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III

A

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
 - avec les opérations listées dans ce budget

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans opération, à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés.

- III - Le présent budget a été voté avec reprise du résultat.

OPERATIONS DE L'EXERCICE

CHAPITRES	Propositions nouvelles du Maire (1)	Vote du Conseil Municipal (1)
DEPENSES DE L'EXERCICE	84 108.42	I 84 108.42
011 Charges à caractère général	40 992.42	40 992.42
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 790.00	20 790.00
65 Autres charges de gestion courante	12 946.00	12 946.00
014 Atténuation de produits		
66 Charges financières	430.00	430.00
67 Charges exceptionnelles	3 000.00	3 000.00
022 Dépenses imprévues	3 100.00	3 100.00
68 Dotations aux amort. et provisions		
023 Virement à la section investissement	2 850.00	2 850.00
RECETTES DE L'EXERCICE	61 417.00	II 61 417.00
70 Prod. des services, du domaine	75.00	75.00
73 Impôts et taxes	19 046.00	19 046.00
74 Dotations et participations	34 996.00	34 996.00
75 Autres produits de gestion courante	4 300.00	4 300.00
013 Atténuation de charges		
76 Produits financiers		
77 Produits exceptionnels	3 000.00	3 000.00
79 Transferts de charges		
72 Travaux en régie		
78 Reprises sur provisions		

	(Op. de l'exercice (col 1))	Résultat reporté (col. 2) (3)	Restes à réaliser (N-1 (col.3) (3))	CUMUL SECTION (col. 1+2+3)
Dépenses	I 84 108.42	D002		84 108.42
Recettes	II 61 417.00	R002	22 691.42	84 108.42

(1) hors restes à réaliser

(2) Communes de 100 000 habitants et plus

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté après délibération du conseil municipal. En cas de reprise anticipée, ne reporter en recettes que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement de l'investissement : cf. instruction M14

Section d'investissement 2003.**COMMUNE DE COMBIERS****SECTION INVESTISSEMENT****DEPENSES**

		B.P 02	émis	RAR	BP03
001	Déficit investissement	285.56	285.56	0	0
1641	Remb emprunt capital	1.837.00	1.836.17	0	1.995
165	Dépôt cautionnement				600
1675	Dettes MET				1.521.
203 02031	Frais études recherche ...				
2135 02031	Install Presbytère	137.205.00	0	137.205.00	137.205
2135 02032	Toiture Eglise	27.440.00	0	27.440.00	27.440
21534	Réseau électrifié	1.125.00	666.57	458.43	459
2188	Divers acquisitions ..	5.090.00	733.57	4.356.43	4.400
2315	Voirie communautaire.....				7.000
	opération d'ordre				3.000
				169.459.86	183.620
RECETTES					
1311 02031	Sub Départ Presbytère	34.416.00	0	34.416.00	
1311 02032	Sub Départ Eglise	3.751.00	0	3.751.00	
	Sous total			38.167.00	38.167
1311 02031	Sub Etat Presbytère	45.888.00	0	45.888.00	45.888
1325	Voirie communautaire ...				7.000
1641	Emprunts				
	TVA presbytère	22.485.00			
	Tx Presb	34.416.00	0	56.901.00	56.901
				140.956.00	
165	Dépôt cautionnement				600
1022	FCTVA				15
001	Résultat investissement 2002				20.985.47
1068	Report section fonctionnement				169.556.47
	Prélèvement section fonctionnement				8.213.53
	Opération d'ordre				2.850
					3.000
					183.620



Budget Punitif CCAS 2003

Equilibre et dépenses et recettes de fonctionnement à 159,22 €.

Total Budget global.

- Budget commune. SF 84.108,42

SI 183.620,00

267.728,42

159,22

Budget global 2003.

267.887,64 €.

à l'unanimité, le conseil municipal adopte le Budget Punitif 2003.

Ont signé les membres présents.















